

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, douze décembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	83	Travaux toiture Eglise	Subvention travaux toiture et charpente Eglise	
2	84	Contrat aidé voirie	Renouvellement contrat aidé voirie	
3	85	Tarifs services publics	Augmentation des tarifs des services publics cantine	
5	86	Tarifs services publics	Augmentation des tarifs des services publics salle des fêtes	
6	87	Tarifs services publics	Augmentation des tarifs des services publics cimetière	
7	88	Dépenses d'investissement	Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts budget Commune	
8	89	Dépenses d'investissement	Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts budget assainissement	
9	90	Subvention	Subvention Collège Port Ste Foy	
10	91	Virement de crédits	Virements crédits budget assainissement	
11	92	Contrat CNP	Renouvellement contrat CNP assurance statutaire du personnel	

L'an deux mille treize, le douze décembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 décembre 2013.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Marie-Pierre POUGET, , Jean-Luc FAVRETTO, Alain BATAAC, Josiane MANZANAS, Florentine POUCHIN N'GAPELE,

Absents excusés : Jean-Thierry LANSADÉ, Franck POURTAL, Michel CARPENTIER, Claude ROUCHEYROLLE, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Hélène GUISSSET

Absent non excusé : néant

Procurations : M. LANSADÉ à M. BERTHET

M. POURTAL à M. FAVRETTO

M. CARPENTIER à M. LACHAIZE

M. ROUCHEYROLLE à M. BATAAC

Mme AUDET à Mme KOURLATE

Mme GUERIN à Mme POUCHIN N'GAPELE

Secrétaire de séance : Mme MANZANAS Josiane

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 21 Novembre 2013 pour approbation.

Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

- Délibérations :
 - *Demande de subvention pour les travaux de charpente et toiture à l'Eglise
 - *Renouvellement du contrat aidé pour la voirie
 - *Augmentation des tarifs des services publics : cantine, garderie, salle des fêtes, cimetière
 - *Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets Commune et assainissement
- Communauté de Communes
- Commissions et Syndicats
- Questions diverses

Le Maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- *Subvention au Collège de Port Ste Foy
- *Virement de crédit budget assainissement
- *Renouvellement contrat CNP assurance statutaire du personnel

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE CHARPENTE ET TOITURE A L'EGLISE

Le Maître d'œuvre Monsieur JOURDINEAU représentant le cabinet la GARE D'ARCHITECTE à Excideuil a établi les devis détaillés et estimatifs concernant les travaux à réaliser.

Des travaux urgents seront à réaliser au 2° semestre 2014

- Coût HT des travaux : 180 300 €
- Diagnostic : 4 800 €
- Honoraires architecte 12 % : 21 636 €
- SPS + Contrôle Technique :

Des demandes de subvention sont en cours auprès de la DRAC et du Conseil Régional.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux de charpente et toiture à Eglise St Pierre.

Afin d'aider au financement de cette opération Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'obtention d'une aide financière

-de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC

-du Conseil Régional dans le cadre de la restauration des édifices classés.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 180 300 €
-Etat-DRAC	: 72 120 €
-Conseil Régional	: 36 060 €
-Participation de la Commune	: 72 120 €
-Honoraires SPS et BC Maître d'œuvre	: 35 000 €
-Prêt relais TVA	: 36 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

-approuve le plan de financement

-dit que les travaux débiteront au 2^{ème} semestre 2014

-confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

Le Conseil Municipal par 14 voix Pour et 1 Abstention donne pouvoir au Maire pour les demandes de subventions.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AIDE A LA VOIRIE

Le Maire informe le Conseil contrat CAE voirie se termine le 31 décembre 2013, il propose de renouveler ce contrat (20 heures par semaine) subventionné à 70 %.

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CAE 20 heures pour la voirie arrive à son terme le 31 décembre 2013.

Il propose de le renouveler pour douze mois, à raison de 20 heures par semaine à compter du 01 janvier 2014.

Le Conseil Municipal dans sa majorité accepte cette proposition (13 voix Pour- 2 Abstentions)

AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS :

Cantine:

Le prix du repas est porté de 1,85 € à 1,89 € pour le RPI, soit 2 % d'augmentation.

Délibération

Comme chaque année le Maire propose une augmentation de 2 % appliquée à compter du 01 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le prix des repas passe de 1,85 à 1,89 €.

Salle des fêtes

Compte tenu de l'augmentation du gaz, la participation au chauffage, actuellement fixé à 50 € pourrait être porté à 55 € par occupation de la salle des fêtes

Délibération

Le Maire propose de fixer les prix de location de la salle des fêtes comme suite, à compter du 01 janvier 2013.

	1 Jour	Chauffage	Caution ménage	Caution dégradations
Montcarrétois	100 €	55 €	150 €	850 €
Association Montcaret	Gratuit	55 €	150 €	850 €
Association non Montcaret	120 €	55 €	150 €	850 €
Location table à l'unité	2,00 €	////	////	100 €
Location chaise à l'unité	0,50 €	////	////	100 €
Bal à but lucratif	200 €	55 €	150 €	850 €

ASSOCIATIONS DE MONTCARET UTILISANT LA SALLE DE FACON HEBDOMADAIRE	
<i>1 fois par semaine</i>	<i>105,00 € par an</i>
<i>2 fois par semaine</i>	<i>210,00 € par an</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité cette nouvelle tarification (14 voix Pour- 1 Abstention).

Cimetière

Le prix des concessions au cimetière est de 60 € le m² depuis 2007. Il est proposé de le porter à 70 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2014, soit une augmentation de 2 % par an

Le prix actuel des concessions caves urnes est de 300 € pour 10 ans et 350 € pour 30 ans. Il est proposé de le porter à 320 € pour 10 ans et 370 € pour 30 ans.

La taxe d'inhumation reste inchangée, soit 30 €

Délibération

Le Maire propose de définir les tarifs des concessions au cimetière communal à compter du 01 janvier 2014 comme suit :

-prix de la concession : 70 € le m²

- prix de la concession de 10 ans des caves-urnes : 320 €

-prix de la concession de 30 ans des caves-urnes : 370 €

-taxe d'inhumation : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité cette tarification (14 voix Pour- 1 abstention).

Garderie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la garderie qui pourraient être revus lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Photocopies

Les tarifs restent inchangés pour l'année 2014.

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS OUVERTS BUDGET COMMUNE

Délibération

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2013 : 435 041 €
 Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 108 7600 € (25% de 435 041 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

205	Concession et divers	6 000
2188-opération 37	Equipement divers	2 000
2188-opération 71	Numérotation des rues	15 000
2313-opération 57	Logement Reynaud	10 000
2313-opération 70	Salle de judo	54 760
2313-opération 35	Eglise	10 000
2313-opération 67	cimetière	11 000
TOTAL		108 760

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS OUVERTS BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2013 : 563 500 €
 Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 135 240 € (24% de 536 500 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2315-opération 1004	4 ^e tranche assainissement	126 240
2315-opération 1002	Travaux neufs	9 000
TOTAL		135 240

DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE PORT STE FOY

Une demande de subvention pour un voyage scolaire en Normandie concernant un élève de la Commune a été formulée par le Collège de Port Ste Foy ;

La Commune jusqu'alors ne subventionne que le collège de Vélines

Délibération

Le Maire informe le Conseil que le Collège Elie Faure de Port Ste Foy organise un séjour pédagogique en Normandie pour les élèves de 3^{ème}

A cet effet, il sollicite une subvention de la Commune.

La Commune jusqu'alors ne subventionne que le Collège de Vélines.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas subventionner ce voyage.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2013

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Article	Opération	Objet	
23	2315	10002	Installation technique matériel et outillage tabourets	11 000.00
TOTAL				11 000.00

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Article	Opération	Objet	
23	2315	10004	Installation technique matériel et outillage 4 [°] tranche	-11 000.00
TOTAL				-11 000.00

RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Délibération

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents permettant à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge arrivent à expiration.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Voirie

Monsieur Jean-Luc FAVRETTO fait le compte rendu de la dernière réunion où il a été évoqué les problèmes des travaux routiers 2013 effectués par l'entreprise EUROVIA .

Il indique également que trois tracteurs pour le fauchage ont été achetés par la CDC pour la somme de 124 000 € HT.

Ecopôle

La présentation de la maquette ECOPOLE à été faite lors de la réunion qui s'est déroulée à St Antoine de Breuilh le 3 décembre dernier en présence des élus.

La construction est avancée.

Gravière

Le projet de gravière sur la Commune de Vélines a reçu un avis favorable.

Commission communication

Monsieur BERTHET évoque le règlement établi pour les demandes de subventions qui seront consenties par la Communauté de Communes. Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque conseiller.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Rythmes scolaires

Marie-Pierre POUGET fait le compte rendu de la réunion avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants et la commission école du 10 décembre 2013.

Un questionnaire est proposé au Conseil Municipal et sera adressé aux parents d'élèves.

CONSULTATION REFORME RYTHMES SCOLAIRES

Merci de compléter un questionnaire par enfant

A déposer à l'école avant le 10 JANVIER 2014

Enfant concerné par ce questionnaire

Le 1er septembre 2014 l'enfant sera en CLASSE de

ACTUELLEMENT (Rayer la mention inutile)

1-Votre enfant fréquente t'il la garderie du soir ?

OUI

Oui, ponctuellement

NON

Votre enfant pratique t-il :

2 - une activité sportive en dehors du temps scolaire ?

OUI

NON

3- une activité artistique en dehors du temps scolaire ?

OUI

NON

APRES LA REFORME (rayez la mention inutile)

Le temps scolaire se terminera LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI à 15H45_

4-Votre enfant restera t'il pour participer aux activités périscolaires ?

OUI Jusqu'à 16H 40

NON Départ de l'ÉCOLE à la fin des cours

5-Restera t'il à la GARDERIE (payante) de 16H40 à 18H45 ?

OUI

NON

6-Accepteriez-vous que certaines activités se terminent après 16h40 ?

OUI

NON

7-Accepteriez- vous une demande de participation financière des familles pour la mise en place d'activités qui entraînerait un coût supplémentaire ?

OUI

NON

8- En élémentaire, parmi les activités qui pourraient être proposées après l'enseignement, **quelles seraient celles que vous choisiriez ? (plusieurs choix possibles)**

SIAEP

Une réunion est prévue le 16 décembre 2013 ou le prix de l'eau sera évoqué.

Commission des rues

Les plaques des rues ont été commandées, et la mise en place est prévue pour février 2014.

DIVERS

Contrat d'Objectifs

Lors de la réunion des Maires à St Seurin de Prats, Monsieur le Maire indique qu'il a remis un dossier de demande de subvention pour la salle de judo, d'une part à Monsieur SAUTONIE chef des services au Conseil Général pour M. SAID responsable du service des sports au Conseil Général, et d'autre part à Monsieur YATTARA Conseiller de Monsieur FOURCAUD pour les contrats d'objectifs du Conseil Général.

La séance est levée à 21 H 20

Prochaine réunion le 16 janvier 2014 à 18 H 30 ;

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE	absent	Hélène GUISET	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	absente
Claude ROUCHEYROLLE	absent	Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	absente
Jacques BERTHET		Alain BATAÇ	
Franck POURTAL	absent	Michel CARPENTIER	absent

